

CONTRAT

DE SCOLARISATION

Entre: Monsieur et / ou Madame.....
ci-après dénommés « les parents » même en cas d'unicité de personne,
responsable(s) légal(légaux) de
ci-après dénommé « l'enfant », **d'une part,**

et

l'école maternelle et primaire privée saint Joseph, représentée par sa directrice,
madame Catherine Bosom, ci-après dénommé « l'établissement » **d'autre part,**

Il a été établi le présent contrat qui a pour objet de préciser les conditions
financières dans lesquelles l'établissement assure la scolarisation de l'enfant.

Les parents déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur, du projet
éducatif, du projet d'établissement, du projet d'animation pastorale et les
accepter sans réserve en inscrivant leur enfant dans l'établissement à dater du
.....

L'enfant sera scolarisé(e) à cette date/à la rentrée scolaire en classe de
L'établissement accepte cette inscription et s'engage à assurer la scolarisation
de l'enfant.

En contrepartie du service rendu par l'établissement scolaire, les parents
s'engagent à acquitter la contribution des familles ainsi que toutes les dépenses
parascolaires et périscolaires (cotisations, demi-pension, activités culturelles et
sportives, etc. ...) dont leur enfant aura bénéficié et dont le détail est précisé en
annexe.

Pour marquer leur accord, les parents versent un acompte de € qui
constituera une avance sur le dernier trimestre de scolarité.

Cet acompte ne sera pas remboursé en cas de désistement, sauf pour une raison
majeure.

Le montant global de ces contributions sera payable par mois.

Le présent contrat sera renouvelé annuellement par tacite reconduction si
l'enfant poursuit sa scolarité dans l'établissement.

L'établissement,

Les parents,

*Faire précéder les signatures de la mention
«lu et approuvé»*

En conclusion



L'aménagement du temps de l'enfant constitue l'un des moyens de lutte contre l'échec scolaire :

- il respecte son intégralité physique et psychique;
- lui permet d'être plus attentif, moins fatigué;
- évite une «inappétence scolaire»
- évite les conflits et l'utilisation de l'autorité alors que l'élève est simplement fatigué.

L'école, sans l'attention des parents aux besoins fondamentaux de l'enfant, ne peut être efficace et réciproquement.



**ECOLE SAINT JOSEPH
PRADES**

**LES RYTHMES ET
LE TEMPS DE
L'ENFANT**



L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE AUX BESOINS DE VOTRE ENFANT

L'activité intellectuelle, le niveau de vigilance et le niveau de performance physique fluctuent à la fois au cours de la journée, au cours de la semaine et au cours de la saison.

L'école a repensé les apprentissages en respectant les besoins de votre enfant :

- la planification journalière des apprentissages
- la planification hebdomadaire des emplois du temps
- l'aménagement de jeux calmes durant la pause méridienne,
- l'ouverture des APC au théâtre, jeux de mémorisation, jeux de lettres,
- des temps de pause en classe pour développer l'attention et la concentration.
- des temps d'échanges et de sensibilisation sur les besoins physiologiques de l'élève.



PLUS SPECIFIQUEMENT POUR LES MATERNELLES :

- Une collation en début de matinée pour « recharger » les batteries
- Des temps calmes pour se reposer
- La sieste après le déjeuner pour se reconstruire
- Un réveil échelonné pour respecter son rythme



QUELQUES REPÈRES FONDAMENTAUX :

Parler du rythme de l'enfant, c'est parler de son rythme de vie, c'est-à-dire à la maison, dans sa vie de famille, dans ses loisirs, et aussi, à l'école !

Chaque enfant est différent. Pour être bien dans sa vie d'élève, il a besoin :

- de sommeil et d'une alimentation diversifiée et équilibrée,
- de stabilité, de calme, de régularité dans son quotidien,
- de sécurité, de bienveillance, d'amour et d'amitié;
- d'autonomie, de confiance, de respect, d'estime par les adultes et par ses pairs,
- d'épanouissement, de réalisation de soi, de stimulation mais pas de saturation d'activités extra-scolaires.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année Scolaire :

Classe :

Elève :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à : Sexe : F M

Redoublant : Oui Non Régime : externe ½ pension interne

Garderie du matin pour tous (gratuit) : 07^h45 – 09^h00 Oui Non

Etude du soir primaire (15 €/mois) : 16^h45 – 18^h30 Oui Non

Garderie du soir maternelle (15 €/mois) : 16^h45 – 18^h30 Oui Non

Transport UDSIS : Oui Non

Renseignements familiaux :

Situation familiale des parents :

mariés divorcés séparés célibataire veuf/veuve vie maritale
Responsable légal de l'enfant: Père Mère Tuteur

Nom et prénom du père: Profession :

Adresse :

Mail :

Nom et prénom de la mère précédé du nom de jeune fille :

Profession :

Adresse (si différente) :

Mail :

En cas d'urgence numéros de téléphone où vous pouvez être joint :

N° TPH domicile : Portable :

N° TPH du travail du père : N° TPH du travail de la mère :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nombre enfants : Inscrit(s) à saint Joseph : Classe :

Inscrit dans un autre établissement privé catholique :

Autorisation de sortie :

1^{er} cas : sortie accompagnée.

J'autorise la ou les personnes ci-dessous nommées et sur présentation de la carte d'identité, à prendre mon enfant aux heures de sortie de classe durant l'année scolaire en cours.

- | | |
|----------------|----------------|
| 1. Nom : | Prénom : |
| 2. Nom : | Prénom : |
| 3. Nom : | Prénom : |
| 4. Nom : | Prénom : |

Toute personne autre que celles désignées ci-dessus doit présenter une décharge écrite du responsable de l'enfant, l'autorisant à prendre celui-ci à titre exceptionnel.

2^{ième} cas : sortie seul :

Mon enfant est autorisé à quitter l'établissement TOUT SEUL dans ce cas une carte de sortie sera établie à la rentrée.

Oui

Non

Renseignements médicaux :

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les cinq ans)

Si votre enfant est atteint d'une maladie susceptible d'avoir un retentissement sur sa vie au sein de l'école ou de l'établissement, veuillez demandeur la fiche de renseignements médicaux confidentiels et la remettre à la directrice sous enveloppe cachetée à l'attention du médecin de l'Education Nationale et/ou de l'infirmière de l'Education Nationale.

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement non confidentielles (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre...) :

Nous soussignés, responsables légaux de notre enfant :

- **L'inscrivons d'un commun accord dans votre école.**
- **Certifions qu'il n'est pas inscrit dans un autre établissement.**
- **Certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur, du projet éducatif de l'école saint Joseph, du projet d'animation pastorale et déclarons y adhérer pleinement.**
- **Acceptons qu'il soit photographié ou filmé pour des usages scolaires ou de transmission d'information.**

- **En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou de son représentant légal.**
- **Nous nous engageons à signaler tout changement d'adresse et de numéros de téléphone en cours d'année scolaire aux renseignements donnés pour permettre tout contact rapide en cas de nécessité.**

A, le

Le Tuteur

Le Père

La Mère

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En réponse à votre demande je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier d'inscription à remplir et à ramener comprenant:

- une fiche de renseignements.
- un contrat de scolarisation à signer.
- un règlement intérieur à signer.
- une autorisation de prélèvement automatique.

ainsi que les différentes pièces à fournir :

- une photo d'identité.
- un certificat d'aptitude à la vie en collectivité, délivré par votre médecin, pour une première scolarisation en maternelle.
- un certificat de radiation à fournir avant l'entrée effective de l'enfant à l'école.
- une photocopie du certificat de vaccination et des rappels obligatoires (ou attestation de contre indication) : vaccin anti-diphtérique – vaccin antitétanique – vaccin anti-poliomyélite –
- le livret scolaire ou photocopie des relevés de notes.
- une photocopie d' extrait d'acte de naissance ou du livret de famille.
- un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne (RIB, RIP, RICE).
- l'attestation d'assurance (responsabilité civile.) correspondant à l'année scolaire de l'inscription; à noter que l'assurance accident scolaire et extrascolaire est souscrite à la mutuelle Saint Christophe lors de l'inscription et couvre l'enfant pendant douze mois. (brochure jointe).
- l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 (pour éventuel dossier d'aide financière)

N.B. : - Les jeunes enfants sont obligatoirement propres pour être accueillis, c'est à dire qu'ils n'ont plus besoin de couche et sont capables d'aller aux toilettes. Dans le cas contraire ils seraient provisoirement rendus aux familles.

Je reste à votre disposition pour des renseignements complémentaires et vous assure, Madame, Mademoiselle, Monsieur, de mes sentiments dévoués.

Catherine Bosom
Chef d'établissement

TARIFS ET COTISATIONS 2017/2018 (école)

cotisations annuelles et frais de dossier : un chèque (annuel) à l'ordre de OGEC St Joseph											
Nombre d'enfants	D.D.E.C	SOLIDARITE GENERALE	UNIDOGEC	APEL REGION	APEL ECOLE	UNPEC	UGSEL	Assurance St Christophe	TOTAL des cotisations	FRAIS DE DOSSIER	TOTAUX
1	38,00 €	31,00 €	15,00 €	16,00 €	2,00 €	22,48 €	12,00 €	10,30 €	146,78 €	50,00 €	196,78 €
2	76,00 €	62,00 €	30,00 €	16,00 €	4,00 €	44,96 €	24,00 €	20,60 €	277,56 €	100,00 €	377,56 €
3	114,00 €	93,00 €	45,00 €	16,00 €	6,00 €	67,44 €	36,00 €	30,90 €	408,34 €	150,00 €	558,34 €
4	152,00 €	124,00 €	60,00 €	16,00 €	8,00 €	89,92 €	48,00 €	41,20 €	539,12 €	200,00 €	739,12 €

Contribution des familles annuelle:

Scolarité : 436 € Cantine : 690 € Etude du soir : 200 € Pension : 2 785 €

réglée par 9 prélèvements automatiques mensuels:

Scolarité : 48,44 € Cantine : 76,67 € Etude du soir : 22,22 € Pension : 309,44 €

Soit pour un Externe 48,44 € + étude du soir éventuellement

½ Pensionnaire 125,11 € + étude du soir éventuellement

Pensionnaire 357,89 €

Cotisation annuelle à l'association socio-éducative : un chèque à l'ordre de A.S.E. St Joseph.

Externe ou ½ Pensionnaire : 23,00 €

Pensionnaire : 51,00 €

Arrhes (pouvant servir d'avance sur le dernier trimestre de scolarité) :**un chèque (pour toute la scolarité) à l'ordre de OGEC St Joseph.**

Externe 80,00 €

½ Pensionnaire 80,00 €

Pensionnaire 160,00 €

Le projet éducatif et pastoral de l'Ensemble scolaire Saint Joseph

Aider l'enfant et le jeune à grandir en le rendant responsable et autonome.

Dans un esprit de liberté responsable et dans un climat évangélique
d'accueil et de respect de tous,
de confiance en la personne comme un être en devenir,
de droit pour chacun d'avoir une place et d'être reconnu,

Notre communauté éducative veut porter sur l'enfant et le jeune le regard du Christ éducateur,

Ainsi chacun de ses membres accepte d'accueillir tout enfant tel qu'il est.

« Espérer en l'élève, c'est aimer son avenir » (Paul Malartre)

Chacun de ses membres **se propose** de permettre à l'enfant puis à l'adolescent de s'épanouir, de développer ses qualités, de préparer dans les meilleures conditions sa vie d'adulte, ce qui implique :

- l'accueil des autres par la rencontre, l'échange et l'écoute : Chacun a le droit d'avoir une place, d'être accueilli et reconnu au sein de notre communauté éducative.

« Qui vous accueille m'accueille et qui m'accueille accueille Celui qui m'a envoyé » (Matthieu 10, 40)

- le respect de la personne et des biens : La première reconnaissance tient au sentiment de se sentir utile, de voir sa tâche, son travail honoré, respecté, pris en compte valorisé.

- l'éducation à la liberté : Le droit à la faille, à l'erreur et à l'échec doivent être vécus comme une expérience, un passage et un seuil.

- le sens des droits, des devoirs : Les droits de chacun s'inscrivent dans l'acceptation des exigences et des limites élaborées en commun pour veiller au respect dû à chaque personne et à la promotion de la vie collective.

- le sens de l'autonomie et de la responsabilité :

« Lève toi, prends ton grabat et marche ! » (Marc 2, 1-12)

- l'éducation à l'effort :

« La meilleure éducation se développe à travers l'action, à travers des démarches d'initiation qui suscitent l'engagement, qui forcent à oser prendre des risques. » (Paul Lamotte)

- la tolérance et le droit à la différence :

« Ce qu'on sait de quelqu'un empêche de le connaître » (Christian Bobin)

Chacun de ses membres **est attentif** aux capacités et aux attentes de l'autre, et demande à chacun l'engagement face à ses devoirs.

« La relation éducative pour les parents, les enseignants ou les éducateurs, ne peut tenir que si elle se fonde sur une attitude inconditionnelle de confiance : nul ne peut éduquer s'il désespère de l'autre » (Alain Thomasset)

Chacun de ses membres **témoigne** de la Parole de Dieu à travers ses actes quotidiens, éclairée par l'Amour de l'Autre.

Chacun de ses membres fait évoluer, **à travers le travail en équipe**, son regard avec la volonté de rejoindre l'autre sans jugement.

Nous ne pouvons pas renoncer à la liberté de proposer le message et d'exposer les valeurs de l'éducation chrétienne sans oublier la spiritualité dominicaine qui a marqué notre établissement pendant près de cinquante ans : « Vérité, Entraide, Confiance ».

Dans un cadre accueillant et exigeant, notre ensemble scolaire veut ouvrir à tous les élèves, croyants ou non, un chemin de croissance en humanité, dans une recherche de Vérité et d'Amour.

Il veut aussi proposer aux jeunes chrétiens qu'il accueille les moyens de grandir dans leur foi : proposer ne veut pas dire imposer.



PROJET D'ETABLISSEMENT

« Accompagner l'enfant et le jeune vers leur réussite »

Axe 1 : les savoirs

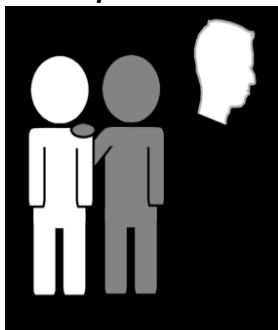
Axe 2 : le vivre ensemble

Axe 3 : l'ouverture « aux mondes »

- Loi n° 1 - Interdit de violence : « Ici, chacun a le droit d'être tranquille dans son corps, son cœur et ses affaires. »
*On ne se bat pas : on s'explique avec des mots,
On ne se moque pas, on ne s'insulte pas,
On utilise le matériel des autres avec leur autorisation et sans l'abimer.*



- Loi n° 2 - Interdit d'exclusivité : « Ici, les adultes n'appartiennent à personne mais travaillent avec chacun. »
On est là pour prendre soin les uns des autres sans s'empêcher de grandir.



- Loi n° 3 - Interdit de parasitage : « Ici, c'est une école, chacun travaille, chacun est là pour essayer d'apprendre et respecter les lieux et le matériel. »



Mandat de prélèvement S€PA

Référence unique du mandat

Identifiant créancier S€PA

(nom code responsable)-1

FR04ZZZ438475

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le Créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et contesté.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Créancier

Ensemble scolaire SAINT JOSEPH - OGEC
2 Rue Paul Tortelier 66500 PRADES

Paiement récurrent / répétitif.

Date au choix 1^{er} 5 10 15 du mois

Débiteur

Nom, Prénom

Adresse

Code Postal, Ville Pays :

IBAN

Signature

BIC

Fait à

Le

Document à nous retourner accompagné de votre RIB.

« Qui s'abaisse comme un petit enfant est le plus grand dans le royaume des Cieux » Matt 18.

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous avez fait le choix de l'Enseignement Catholique pour votre enfant. Nous vous remercions vivement de la confiance que vous nous accordez et nous sommes ravis de pouvoir contribuer à former les adultes de demain.

Le projet éducatif et pastoral de notre ensemble scolaire s'inscrit dans la promotion de la personne : « Aider l'enfant et le jeune à grandir en le rendant responsable et autonome ». L'établissement catholique d'enseignement est ouvert à tous les élèves par choix pastoral. « Un établissement Catholique traduit dans son enseignement comme dans sa vie, le souci de proposer et de favoriser une formation catéchétique, une culture chrétienne, une morale en référence aux valeurs évangéliques, une éducation à la prière et aux sacrements. » Un temps spécifique est donc proposé à tous les élèves sur le temps de classe. L'enjeu du projet d'animation pastorale, en référence au projet éducatif est de répondre au mieux, aux besoins de chacun, par des propositions diverses.

Aussi, à partir du CE1, sur le temps réservé au caractère propre, les élèves seront répartis en deux groupes suivant votre choix : Catéchèse ou Culture religieuse. Un groupe sera pris en charge par l'enseignante de la classe et l'autre groupe par un intervenant.

Par ailleurs, pour préserver l'unité du groupe classe, tous les élèves accompagnés de leur enseignante, continueront à se rendre, de façon ponctuelle et occasionnelle à la chapelle de l'établissement ou à l'église de Prades.

De plus, les élèves qui le souhaitent, peuvent se rendre librement à la chapelle, en ayant pris soin de le signaler à la personne qui assure la surveillance.

Sur le temps périscolaire, un moment de prière pourra être proposé.
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Si certains, parmi vous, souhaitent rejoindre notre équipe d'animation pastorale, n'hésitez pas à vous faire connaître.

Avec tout mon dévouement au service des enfants et des familles.

Le Chef d'Etablissement
Catherine Bosom

Votre enfant est-il baptisé ? Oui Non

- Si vous envisagez le **baptême** pour votre enfant, merci de le signaler à la maîtresse de votre enfant ou à la directrice de l'école.

- La **1^{ère} communion** se fait en principe en CM2 après trois ans de préparation, l'envisagez-vous ?

Oui Non

Si OUI joindre un certificat de baptême (sauf ci celui-ci a été fourni les années précédentes) et préciser le nombre d'années de catéchisme :

Madame, Monsieur souhaite

que mon fils, ma fille

Scolarisé(e) en classe de soit inscrit dans
le groupe de :

Catéchèse

Culture religieuse

Signature des parents

Les activités réparatoires

(Les activités qui permettent de récupérer des points sur son permis en rendant un service à l'école)

- ✓ Ne pas faire de comportement contraire pendant 3 semaines (3 points)
- ✓ Tailler les crayons d'une classe (2 points)
- ✓ Ranger le matériel de sport dans le local (2 points)
- ✓ Ranger et nettoyer le matériel de peinture (2 points)
- ✓ Déposer les vêtements trouvés sur le porte-manteaux pendant 1 semaine (2 points)
- ✓ Ranger la bibliothèque pendant 1 semaine (2 points)
- ✓ Aider les aides-maternelles quand elles en auront besoin pendant 1 semaine (2 points)
- ✓ Aider à la cantine pendant 1 semaine (2 points)
- ✓ Ramasser les papiers dans la cour pendant 1 semaine (2 points)
- ✓ Autres : (? points)

Au bout de deux mois sans perte de point, on récupère tous ses points.

NOM :
Prénom :

N°22

PERMIS DE BONNE CONDUITE



Ecole Saint-Joseph

Prades

